



Comité d'Etablissement du 25 janvier 2019

Vos Représentants CGT :

COLLEGE EXECUTION

Titulaires	Suppléants
GEOFFROY Tiphanie	LOERCHER Anthony
MERCIER Emilie	PIRES DE FREITAS Victor

COLLEGE MAITRISE

Titulaires	Suppléants
LAMY Eric	AUBEL Stanislas
ABRAHAM Boris	
RICHARD Jean-Pierre	DEMOUGE Cyrille

Représentants Syndicaux : Marc PAUTOT// Corinne RIQUET

ORDRE DU JOUR

- Dépassements des temps de travail
- Bilan des emplois 4^{ème} trimestre

Déclaration liminaire CGT CE 25 janvier 2019 DR AFC

Depuis des semaines, la CGT, avec l'appui des salariés en grève lors des journées d'action, a porté une revendication commune sur les mesures salariales individuelles de 2%.

Dès l'ouverture des négociations, les directions annonçaient seulement un taux de 1,5% d'augmentation de la masse salariale (23 500 NR pour 36 285 agents), ce qui au regard de l'ensemble des organisations syndicales est considéré comme une véritable provocation.

Sachant que les salariés d'ENEDIS, pour l'année 2018, subissent une inflation de 2,2 %, non compensée par la décision des employeurs de la Branche des IEG d'augmenter de 0,30% le Salaire National de Base (SNB) au 1^{er} janvier 2019.

Combien cela coûte à nos directions ?

Seulement 8 M€, à peine 6 500 NR, à peine 1% du résultat net d'ENEDIS !

Dans le même temps, les directions font un tout autre choix, quand il s'agit de la rémunération de son actionnaire EDF, en lui versant des dividendes pour un volume de 8,2%, la quasi-totalité du résultat.

Après de multiples échanges, les directions reviennent avec de nouvelles propositions en nous expliquant qu'ils avaient fait de gros efforts. Donc, en bons princes, ce sera 1,8% et c'est tout !

Face à ce mépris et cette injustice, au regard des bénéfices réalisés par les salariés de près d'1 milliard d'euros, l'intersyndicale, fin décembre dernier, se positionne pour ne plus tenir les IRP jusqu'au 18 janvier 2019, date butoir envisagée pour la signature du projet d'accord.

Lors de la réunion du CCE du 17 janvier dernier, les organisations syndicales ont lu une déclaration commune demandant encore une fois aux directions de revoir le taux d'avancement de 1,8%. La seule réponse des directions est d'évoquer encore une fois qu'ils avaient fait leur maximum pour le pouvoir d'achat des agents.

Pour la FNME CGT, la proposition intersyndicale de 2% était une mesure de justice sociale dans une juste répartition des richesses créées par les salariés pour la reconnaissance professionnelle.

Pour la FNME CGT, le sujet des classifications, à savoir la reconnaissance des compétences et de l'expérience, ne peut trouver de réponse dans une discussion d'une simple enveloppe de NR, où seront servis les "premiers", tant pis pour les autres.

La FNME CGT réaffirme sa première proposition dans le cadre de l'intersyndicale à savoir d'un minima de 2% et ne signera pas le projet d'accord prévu à 1,8%.



EQUILIBRE ENERGETIQUE EN EUROPE

Deux systèmes s'affrontent et le réseau trinque !

La construction énergétique à la Française de notre secteur préserve le modèle d'une continuité de fourniture sur l'ensemble du territoire Européen par la composante Production, Transport, Régulation, Distribution et Commercialisation reconnues.

Que dire des informations récentes, en date du 10 janvier 2019, d'un Black-Out évité de justesse par une gestion d'urgence de RTE.

Que dire des moyens de stockage jouant le rôle de tampon lors des événements de consommation en pointe ou en creux et dont l'appétit de la finance soustrairait cette constante à notre équilibre.

Le climat se dérègle, les temps changent, et pourtant il est une constante historique, celle du professionnalisme des femmes et des hommes qui y œuvrent chaque jour.

Les sites de productions et de stockages sont de la propriété de chacun mais de tous, ils ont été conçus, réalisés et entretenus par le travail de l'ensemble des personnels et ce sur plusieurs générations.

La structure maillée acheminant l'énergie jusqu'à l'utilisateur final n'a pas été conçue par les spéculateurs. Il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

Ce modèle a démontré et démontre toujours son utilité quel que soit les courants politiques en Europe.

Ce modèle répond toujours et encore aux usagers, qui pour beaucoup permet de contrer la précarité énergétique, idéalisée par une concurrence sans retenue de l'ultra capitalisme.

Il est grand temps de reprendre les orientations historiques du Conseil National de la Résistance, novatrices dans une société au déclin, tant sociale qu'économique.

Le Distributeur, acteur majeur et essentiel, ne peut se soustraire au modèle intégré pour unilatéralement remonter ces bénéfices à l'actionnaire. Il se doit de répondre aux enjeux majeurs que lui confère ses obligations issues des contrats de concession que sont l'entretien, la fiabilisation, l'investissement, la sécurité des biens et des personnes avec une garantie sociale de haut niveau pour son personnel tant en zones urbaines que rurales.

Le bien commun ou le bien de quelques-uns !



“ POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ET POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ”

1) Dépassements des temps de travail

Enfin les TST sont appelés en astreinte !

Le fait de supprimer les tours tableaux engendrent inévitablement des dépassements d'heures...

La CGT renouvelle sa demande de « délibéré » en journée d'astreinte pour faciliter le travail des agents.

La CGT émet un avis négatif

2) Bilan des emplois

Nous dénonçons une politique GPEC à la petite semaine qui conduit à précariser l'emploi au sein de notre établissement. Grâce à votre mobilisation en juin dernier, nous conservons des emplois !

La CGT demande également un état complet du nombre d'intérim, de CDD par service. Un point sera fait lors d'un prochain CE.

PROFITS : SALARIÉS / ACTIONNAIRES
JAMAIS CONTENTS !!

